



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 50037 – FERTISELEN

Maisons-Alfort, le 03 Février 2010

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'homologation de la matière fertilisante
FERTISELEN**

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n° 2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par ENGRAIS BATTAILLE SAS et repris par SECO FERTILISANTS, relatif à la demande d'homologation de la préparation FERTISELEN.

Considérant que le dossier fourni par le pétitionnaire n'est pas conforme aux exigences en vigueur ;

Considérant que le pétitionnaire n'a pas fourni les pièces demandées ;

L'Afssa émet un avis défavorable à la demande d'homologation de la préparation FERTISELEN, présentée par SECO FERTILISANTS.

Marc MORTUREUX